La lettre de l'Observatoire

des transferts d'armements • n°19 • 3/99

Le chiffre du trimestre

241,9

milliards de francs

Cette somme astronomique représente le budget de la défense pour l'an 2000, tel qu'il a été annoncé (avant discussion au Parlement) par le ministre français de la défense Alain Richard.

En fait, bien que ce budget soit en légère diminution par rapport à l'exercice 1999, le ministre ne s'en déclare nullement inquiet : en 2000, on pourra reporter des crédits non consommés en 1999, soit entre 5 et 6 milliards de francs. De plus, concernant les équipements, les engagements financiers reportables au-delà de l'an 2000 (les autorisations de programme) sont en augmentation.

Les missiliers et les munitionnaires pourront se réjouir puisque le budget qui sera consacré, en 2000, à ces armements et aux munitions est en augmentation de 21 % : il faut bien refaire les stocks après les opérations aériennes sur la Serbie et le Kosovo.

Autre «bonne nouvelle» pour les pro-nucléaires : le ministre a annoncé que le 4ème sous-marin nucléaire sera commandé en l'an 2000 et que le missile M 51 (il s'agit du missile qui remplacera le missile nucléaire M 45 actuellement en service sur les sous-marins nucléaires de la nouvelle génération Le Triomphant et Le Téméraire) et le missile ASMP «amélioré» (il s'agit du missile destiné à remplacer les missiles ASMP des Mirage 2000 N et des Super-Etendard) seront bénéficiaires de crédits en augmentation.

Décidément, le gouvernement de gauche n'est pas sorti de l'adage bien connu «Si tu veux la paix prépare la guerre». Et, jusqu'à plus ample information, on n'a guère entendu la majorité plurielle s'offusquer de ce retour au temps de la guerre froide...

La France à la pointe de la prolifération nucléaire ?

On aurait pu imaginer que les traités signés et ratifiés par la France seraient respectés par les industriels de l'armement français. Il n'en est rien et il semble même que personne ne s'en émeuve en haut lieu.

La revue bien informée du complexe militaro-industriel mondial, Jane's Defense Weekly, vient d'annoncer (1er septembre 1999) que l'Inde avait entamé des discussions préliminaires avec Dassault Aviation sur un achat de plus de 18 avions de combat Mirage 2000 D qui feraient partie de la force de dissuasion nucléaire indienne (Minimum nuclear deterrent).

La même revue (15 septembre 1999)annonce que la marine indienne vient également d'entamer des conversations avec la France pour développer ses compétences sur un modèle de missile qui pourrait être lancé à partir de deux sous-marins que l'Inde se propose de construire dans les années à venir.

Il n'est guère utile de faire un dessin. L'Inde - qui vient de procéder à des essais nucléaires - cherche à se constituer une force militaire nucléaire aéroportée et sous-marine. Chacun sait, en effet, que la bombe n'est militairement «utile» à une puissance qui la possède que si elle peut être transportée, au-delà de ses frontières, jusque chez son ennemi, par avion, par sous-marin ou encore par des missiles terrestre à longue portée.

L'Inde qui n'adhère ni au traité d'interdiction des essais ni au traité de non-prolifération (TNP) n'est tenue par aucune obligation vis à vis de ces traités. Par contre, les Etats qui, comme la France, ont signé et ratifié ces deux traités se sont engagés à tout faire pour bloquer la prolifération des armes nucléaires. Fournir des technologies de missiles et des avions qui permettront à l'Inde de se constituer une force nucléaire est non seulement contraire aux engagements de la France dans le TNP mais à proprement parler criminel et attentatoire à la sécurité de l'Asie.

C'est un véritable scandale que de telles conversations entre l'Inde et la France - car il est sûr que de tels contacts entre industriels des deux pays ne peuvent se tenir sans l'aval du gouvernement français - aient pu avoir lieu, même sous le prétexte de transactions commerciales.

La France doit mettre bon ordre dans cette affaire. Sans cela, le traité de non-prolifération serait considéré comme chiffon de papier par tous ceux qui ont été contraints de le signer à contre-coeur et la crédibilité internationale de la France en serait gravement entachée.

Bruno Barrillot

septembre 1999 • 20 F

Il est urgent d'harmoniser les législations

Le Registre International sur les armes conventionnelles de l'ONU, créé en 1991 après la guerre du Golfe avait pour objectif d'introduire plus de transparence dans le commerce mondial d'armement. Malheureusement, cet instrument de type volontariste traduit, par les contradictions des déclarations, les choix politiques des exportations d'armes des Etats. Le code de conduite adopté par l'Union européenne en matière des transferts d'armements stipule que chaque Etat devrait publier un rapport annuel sur l'application des critères qui ont motivé exportations d'armements.

En France, l'Assemblée nationale a mis en place une commission pour analyser la politique française en matière de ventes d'armes : un rapport est prévu d'ici la fin de l'année. Mais on est toujours en attente du rapport français sur l'application du code de conduite européen. Pourtant, lors des rencontres entre des ONG (dont l'Observatoire) et des représentants du ministère des affaires étrangères, les officiels se bornent à qualifier d'hypocrisie les divers rapports déjà publiés par les autres Etats membres - notamment ceux de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Espagne - tout en annonçant que la France appliquerait le code de conduite.

Dans ce dossier de La Lettre, nous présenterons les procédures et les mécanismes qui concourent à plus de transparence de la part de quelques Etats européens et des Etats-Unis, puis nous en dégagerons quelques perspectives pour souligner l'urgence de l'engagement de la France dans ce processus.

Grande-Bretagne

L'audit sur les exportations d'armes de la Grande-Bretagne, réalisé par l'organisation non gouvernementale britannique Saferworld, avait surtout pour objectif de faire une évaluation de la stratégie anglaise dans le domaine des licences d'exportations de matériels de défense accordées par le gouvernement britannique pendant la période du 2 mai 1997 au 31 décembre 1997. Cependant cette évaluation présente un caractère fort compliqué du fait de la présence de trois facteurs : les opérations en cours héritées du précédent gouvernement conservateur, la nouvelle ligne politique introduite par le New Labour et enfin le code de conduite européen sur les exportations d'armes qui ne sera adopté par les ministres des affaires étrangères des pays de l'Union qu'en juin 1998.

Le premier rapport annuel officiel sur les exportations stratégiques britanniques a été publié en mars 1999, couvrant les licences octroyées durant la période mai-décembre 1997 représente une amélioration significative sur les pratiques précédentes. Il permet non seulement l'examen minutieux de toute licence d'exportation de matériel sensible mais aussi le renforcement de la qualité du contrôle parlementaire. En effet, pour la première fois, le sommaire détaillé des exportations d'armes britanniques a été fourni avec les quantités, la liste des « articles » et le volume des exportations par pays. Le gouvernement britannique a promis l'amélioration de ces données et, si les promesses sont tenus, ces données auront beaucoup d'intérêt. A ce jour, c'est le seul rapport détaillé jamais publié par un pays de l'Union et, qui plus est, il concerne un des trois grands exportateurs de matériel militaire de la planète. Il offre, malgré ses lacunes, un cadre potentiel pour une meilleure transparence des ventes d'armes de l'UE.

Belgique

Considérée souvent comme une plaque tournante des exportations d'armes, notamment par le port d'Anvers, plutôt que grand exportateur, la Belgique a adopté une loi relative aux exportations d'armes le 5 août 1991 qui ne retient que cinq critères du code de conduite de l'Union européenne adopté quelques semaines auparavant. En effet, la loi belge complétée complétée par un arrêté royal du 8 mars 1993 fait obligation au gouvernement d'établir un rapport annuel au Parlement exposant sa politique d'exportation de matériel militaire en l'étayant de statistiques de l'année écoulée. Ce rapport contient donc les données chiffrées relatives aux exportations et importations ainsi que les armes en transit. Le rapport de 1997 distingue les armes légères et de petit calibre, les armes blanches etc. Il faut tout de même noter que, malgré l'existence du comité interministériel pour la lutte contre le commerce illégal d'armes créé en mars 1997, les parlementaires belges n'ont qu'un rôle minime dans le processus de contrôle des ventes d'armes. Quelques améliorations sont nécessaires. Le gouvernement belge les a promises, notamment par la création de commission composée de cinq parlementaires ayant accès à tous les dossiers. Toutes ces démarches volontaristes du gouvernement belge ont surtout été possibles par les récents scandales des pots de vin où l'avionneur français Dassault avait été impliqué.

Suède

Pionnière en la matière, avec des critères stricts qui régissent les exportations d'armes, la Suède a élaboré en 1991 et 1992 un "Militari Equipement Act". Depuis 1985, le gouvernement suédois publie un rapport annuel publique sur ses exportations militaires qui est distribué aux ambassades et présenté au Parlement où il fait l'objet d'un débat. Le rapport suédois mentionne la valeur des exportations militaires.

Espagne

Au cinquième rang mondial des exportateurs, l'Espagne a publié son premier rapport annuel (pour l'année 1997) sur ses exportations de matériels de défense et

à double usage, le 30 juillet 1998. Malgré les accusations portées par Amnesty international sur le gouvernement Aznar qui aurait autorisé la vente de matériels de défense à des pays peu respectueux des droits humains comme la Chine, la Turquie, la Colombie et l'Iran en 1997 et 1998, le gouvernement espagnol affirme qu'il a respecté la transparence promise et qu'il n'a violé aucun embargo.

Pays-Bas

Bien que ce pays ne soit pas un grand vendeur d'armes, les Pays-Bas publient deux listes (ventes aux pays de l'OTAN et aux non membres de l'OTAN) à six mois d'intervalle, comportant les catégories d'armes exportées et les montants globaux des contrats. Cette liste publique contient aussi le rapport du gouvernement sur sa politique en la matière. Le gouvernement se dirige actuellement vers la publication d'un rapport annuel. En outre, il demande aux pays membres de l'UE l'introduction d'un neuvième critère concernant les pays qui ne procèdent pas à la déclaration des exportations/importations au registre des Nations unies. Sans véritable pouvoir d'opposition, une commission parlementaire est informée confidentiellement sur les contrats en cours par le ministère des affaires étrangères.

Finlande

Depuis 1998, le gouvernement finlandais établit un rapport annuel sur le modèle suédois, il ne contient aucune information pouvant identifier les firmes en fonction du type de matériel vendu. La Commission des Affaires étrangères du Parlement peut obtenir des informations sur les contrats de la part du ministre de la défense. Mais il revient au seul ministre la prérogative de délivrer des licences pour les pays de l'OTAN. Il faut noter cependant que la Finlande publie la liste de ses exportations sur le site internet de son gouvernement, ce qui est un cas unique en Europe.

Etats-Unis

Les Etats-Unis restent le premier vendeur d'armes de la planète malgré le fait que les licences d'exportations de matériel militaire soient approuvées par les parlementaires. Les Etats-Unis publient chaque année un rapport sur les ventes d'armes au pays en développement, y compris les leurs, dans un « CRS Report for Congress ». Les critères éthiques ne font guère partie des préoccupations des Etats-Unis et la récente décision de la vente de 50 hélicoptères Black Hawk à la Turquie montre la contradiction entre les principes de la politique étrangère américaine et son ambition à dominer le marché mondial des armes.

Harmoniser les législations

Les divers mécanismes de contrôle des exportations de matériels de défense présentés ici - et malgré la publication de rapports - font apparaître clairement l'impérieuse nécessité d'une harmonisation commune de la législation européenne et au niveau mondial. En effet, à l'heure de la mondialisation qui se traduit par des fusions/acquisitions entre firmes d'armements, il est urgent de faire sauter certains verrous législatifs pour renforcer une législation commune. Ainsi pour l'Europe, l'article 223 du Traité de Rome qui réserve à chaque Etat sa responsabilité en matière de défense (ce qui autorise la concurrence et la course aux marchés) doit être reconsidéré. De même, au niveau international, le Registre des ventes d'armes doit être universalisé et étendu aux armes légères.

La France doit être à la hauteur de ses engagements vis à vis de la communauté internationale, comme membre permanent du Conseil de sécurité et, aussi, comme troisième exportateur mondial d'armement. Le rapport parlementaire sur la tragédie rwandaise et l'implication de la France dans ce génocide (voir La Lettre n° 18) ne fait que souligner une fois de plus, l'opacité qui caractérise la politique étrangère et de coopération française. Nous proposons que la France adopte, comme loi nationale, le code de conduite européen et qu'elle publie un rapport annuel sur sa politique en matière d'exportations d'armes comportant des données chiffrées et précises sur le modèle du Registre de l'ONU, incluant les armes légères et les munitions.

Belkacem Elomari
(avec Christian Brunier)

ETHOS

Indonésie

Après l'embargo, les fournitures d'armes continuent

Le 8 juin 1998, les Etats de l'Union européenne se sont engagés à ne pas autoriser les exportations susceptibles de provoquer ou de prolonger des conflits armés ou d'aggraver des tensions ou des conflits existants dans le pays de destination finale *(Code de conduite. 3ème critère)*

Comment peut-on concilier cet engagement des Européens avec les ventes d'armes à l'Indonésie au vu de ce qui se passe au Timor oriental. Selon les informations signalées dans l'édition 1998/99 du Military Balance, vingt contrats d'armements ont été conclus récemment avec l'Indonésie. Parmi les fournisseurs de ces armes, quatre pays européens signataires du Code de conduite : Royaume-Uni (6 contrats), Allemagne (3 contrats), France (2 contrats), Pays-Bas (1 contrat).

Et qu'on ne nous dise plus que le code de conduite favorise nos concurrents sur le marché des armes : parmi ces 20 contrats, les Etats-Unis et les Russes n'en ont conclu que trois chacun avec l'Indonésie.

L'armée indonésienne, si bien sollicitée par tous les vendeurs d'armes, se présente comme le garant de l'« unité nationale » : après avoir occupé militairement le Timor annexé, la voici qui couvre le massacre des Timorais, par le bras interposé des milices qu'elle recrute et équipe et qui se retire une fois le «travail» accompli.

Les Etats-Unis ont décidé les premiers un embargo sur les ventes d'armes à l'Indonésie ; les Européens font de même, pour quatre mois. Mais comme le rappellent les Anglais, l'embargo ne compromet pas les livraisons en cours pour les contrats déjà signés...

Bruno Barrillot

A lire

Armes légères : de la production à l'exportation : le poids de la France

par Belkacem Elomari et Bruno Barrillot

septembre 1999, 112 pages

Plus de 500 millions d'armes légères circuleraient dans le monde. Leurs victimes sont, pour plus de la moitié, des civils. Légères, maniables, bon marché, d'une longue durée de vie, elles contribuent à bafouer les droits humains, entretiennent la criminalité, entravent le développement de nombreuses sociétés et engendrent des catastrophes humanitaires.

Aujourd'hui, le rôle des armes légères dans le développement des conflits est devenu une préoccupation majeure de la société civile. Les Etats, de leur côté, tentent de réprimer à juste titre les trafics illicites, mais ils occultent trop souvent leur contribution aux transferts légaux d'armes légères.

Qui produit ? Qui vend ? Qui achète ces armes ? Quel est le poids de la France dans ce secteur ? Cette étude de l'Observatoire des transferts d'armements, unique en son genre, vient lever le voile sur un sujet mal connu et contribuer à plus de transparence. Elle a été réalisée dans le cadre de la campagne des ONG françaises du Réseau international d'action sur les armes légères pour limiter la prolifération et l'usage incontrôlé de ces armes.

Belkacem Elomari
Bruno Barrillot

BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES...

Allemagne

L'Allemagne et la France ont commandé chacune 80 hélicoptères Tigre d'Eurocopter à l'occasion du Salon aéronautique du Bourget. Ce contrat s'élève au total à 20 milliards de francs.

Australie

En août 1999, la société française Thomson-CSF a été choisie par le gouvernement australien pour la reprise de la société d'Etat Australian Defence Industries (ADI). ADI est fournisseur des armées australiennes à la hauteur de 15 % du budget annuel d'équipement de la défense qui s'élevait à près de 20 milliards de francs en 1998. ADI a également un fort potentiel à l'exportation, notamment vers la Nouvelle-Zélande .

Etats-Unis

La société Cogéma, associée à deux sociétés américaines, vient de se voir confier par le Department of Energy américain un premier contrat de 130 millions de dollars (819 millions de francs) pour éliminer une partie du plutonium militaire américain. Cette « élimination » (33 tonnes au minimum) se fera par le biais de sa transformation en MOX. Le montant global de l'ensemble du programme d'élimination du plutonium militaire américain porte sur 4 milliards de dollars (25,2 milliards de francs) .

Grèce

La Grèce a signé, le 22 juin 1999, avec la société Thomson-CSF le contrat de fourniture de 11 systèmes Crotale NG avec des missiles VT1 qui avait été annoncé en octobre 1998 .

Le gouvernement grec a attribué, en juillet 1999, au consortium franco-suédois Ericsson-Thomson CSF Dextris une commande de quatre avions de surveillance aérienne aéroportée pour un montant d'environ 2,9 milliards de francs.

Inde

En juillet 1999, la société française Turboméca a reçu commande du constructeur indien Hindustan Aeronautics Limitel (HAL) pour 30 turbomoteurs TM 333 2B2 destiné à motoriser son hélicoptère léger biturbine ALH. Ces 30 moteurs équiperont cinq versions de l'hélicoptère ALH : quatre pour l'armée de terre, deux pour l'aviation, deux pour la marine, deux pour les garde-côtes et deux pour des versions civiles .

En septembre 1999, des négociations entre Dassault Aviation et le gouvernement indien portaient sur 16 à 18 Mirage 2000D, capables de porter des missiles nucléaires et qui formeraient une composante du projet indien de « minimum nuclear deterrence » .

Italie

Lors du Salon aéronautique du Bourget, en juin 1999, le constructeur italien d'hélicoptères Agusta a choisi Crouzet Automatismes (filiale de Thomson-CSF) pour des équipements à pas cyclique sur ses hélicoptères A 109 Power et A 109 Koala . Agusta a également choisi Thomson-CSF Communications pour la fourniture d'interrogateurs IFF (Identification Ami-Ennemi) destiné à la version navale de l'hélicoptère européen de transport militaire NH-90 .

Koweit

Le 15 août 1999, la France a livré au Koweit quatre patrouilleurs évalués à 1,5 milliards de francs. Le contrat avait été signé entre la Koweit et les Construction Mécaniques de Normandie (CMN) de Cherbourg en 1995 et les quatre derniers navires devraient être livrés au cours de l'année 2000. Les patrouilleurs sont équipés de missiles mer-mer Sea Skua fabriqués par la société franco-britannique Matra-BAe Dynamics pour un montant d'environ 900 millions de francs

Portugal

Début juillet 1999, le gouvernement portugais a autorisé l'armée de terre a acquérir six premiers hélicoptères EC 635 d'appui-feu, pour commencer à former une aviation légère de combat. Ces hélicoptères sont fabriqués par la société franco-allemande Eurocopter et seront livrables à partir du début de 2001 .

Russie

Les société russes MIL, Kazan Helicopters et la société franco-allemande Eurocopter ont signé, le 17 août 1999, un contrat d'environ 620 millions de francs pour la réalisation d'un démonstrateur de l'hélicoptère bimoteur lourd MI38.

OBSERVATOIRE des transferts d'armements

« Armes légères : de la production à l'exportation : le poids de la France »
par Belkacem Elomari et Bruno Barrillot
septembre 1999, 112 pages
65 F (port compris)

disponible à l'adresse de l'Observatoire

La lettre de l'Observatoire, trimestrielle de l'Observatoire des transferts d'armements
187 montée de Choulans 69005 Lyon • Tél. (33) 04 78 36 93 03 - Fax (33) 04 78 36 36 83
• Édité en français et en anglais • Abonnement pour un an (4 n°) : 80 FF (chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S) •
• Rédacteur en chef : Belkacem Elomari • Comité de rédaction : B. Barrillot - P. Bouveret - B. Elomari • Traduction : Mary Davis •
• Imprimé par nos soins •
septembre 1999 • Directeur de publication : Bruno Barrillot • CPPAP n°76204 AS • ISSN 1260-9935 • Dépôt légal à date de parution